

TROUSSE DIAGNOSTIQUE
DE SÉCURITÉ À L'INTENTION
DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Guide sur l'analyse de la criminalité à partir des statistiques officielles

2^e ÉDITION

[vivre en sécurité > se donner les moyens]

vol. 8

TROUSSE DIAGNOSTIQUE
DE SÉCURITÉ À L'INTENTION
DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Guide sur l'analyse de la criminalité à partir des statistiques officielles

2^e ÉDITION

[vivre en sécurité > se donner les moyens]
vol. 8

Institut national
de santé publique

Québec 

Avec la collaboration de :

• Ministère de la Sécurité publique

AUTEURE

Louise Motard

Direction de la prévention et de l'organisation policière, ministère de la Sécurité publique du Québec

AVEC LA COLLABORATION DE

Catherine Belley

Direction du développement des individus et des communautés, Institut national de santé publique du Québec

Louise Marie Bouchard

Direction du développement des individus et des communautés, Institut national de santé publique du Québec

Robert Lavertue

Direction de la prévention et de l'organisation policière, ministère de la Sécurité publique du Québec

Pierre Maurice

Direction du développement des individus et des communautés, Institut national de santé publique du Québec

Monique Rainville

Direction du développement des individus et des communautés, Institut national de santé publique du Québec

GRILLE TYPOGRAPHIQUE ET MISE EN PAGES

N Pixel

CONCEPTION GRAPHIQUE DE LA COUVERTURE

Lucie Chagnon

REMERCIEMENTS

Ce guide a été réalisé à l'intérieur du projet « Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des MRC et des municipalités ». Ce projet est financé en partie par la Stratégie nationale pour la prévention du crime du gouvernement du Canada. Le financement et la réalisation de ce projet ont été recommandés par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Canada

Québec 

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web du Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité (CRPSPC) au www.crpssp.qc.ca, ainsi que sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) au www.inspq.qc.ca.

The document is also available in English under the title Safety Diagnosis Tool Kit for Local Communities – Guide to Analyzing Crime Using Official Statistics – 2nd edition. Please visit the Web sites mentioned above.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca. Les données contenues dans le document peuvent être citées à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 3^e trimestre 2011

ISSN : 1917-8492 (version imprimée)

ISSN : 1917-8506 (PDF)

ISBN : 978-2-550-63748-6 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-63749-3 (PDF)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

© Gouvernement du Québec (2011)

Collection [vivre en sécurité > se donner les moyens]

Ce document fait partie d'une collection produite dans le but de favoriser et soutenir la promotion de la sécurité dans les milieux de vie. Il est à noter que les volumes 6 à 12 constituent les principaux éléments d'une trousse diagnostique de sécurité développée à l'intention des collectivités locales. À ce jour, la collection est composée des volumes suivants :

Veillez prendre note que la liste des volumes de la collection [Vivre en sécurité, se donner les moyens] présentée dans les volumes 6, 10, 11, 12 et 13 publiés avant 2011 diffère de la présente liste.

VOLUME 1

Renée Levaque, Laurence Le Hénaff et Pierre Maurice. *Formation pour l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité à l'intention des collectivités locales*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2006.

VOLUME 2

Josephina Alvarez. *Réalisation d'un diagnostic de sécurité. Trousse à l'intention des collectivités locales – Les diagnostics locaux de sécurité : une étude comparée pour mieux comprendre et mieux agir*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2006.

VOLUME 3

Julie Laforest. *Indicateurs de vulnérabilité associés à la sécurité d'un territoire*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2007.

VOLUME 4 (à paraître)

VOLUME 5

Louise Marie Bouchard, Monique Rainville, Pierre Maurice et Mélanie Tessier. *Enquête sur la sécurité des personnes et la victimation dans les milieux de vie – Questionnaires et mode d'emploi d'un outil informatique pour faciliter la saisie, le traitement et l'analyse des données*, Québec, Institut national de santé publique du Québec (à paraître en 2012).

VOLUME 6

Louise Marie Bouchard, Pierre Maurice et Monique Rainville. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 7

Louise Marie Bouchard, Pierre Maurice, Daniel Rochette et Robert Lavertue. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide de réalisation du portrait général du milieu*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 8

Louise Motard. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide sur l'analyse de la criminalité à partir des statistiques officielles – 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 9

Catherine Goulet-Cloutier, Louise Marie Bouchard et Pierre Maurice. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide de réalisation d'une enquête sur la sécurité des personnes d'un milieu de vie*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 10

Monique Rainville, Louise Marie Bouchard et Pierre Maurice. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide d'organisation d'un forum de discussion – 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 11

Julie Laforest, Louise Marie Bouchard et Pierre Maurice. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide d'organisation d'entrevues semi-dirigés avec des informateurs clés – 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 12

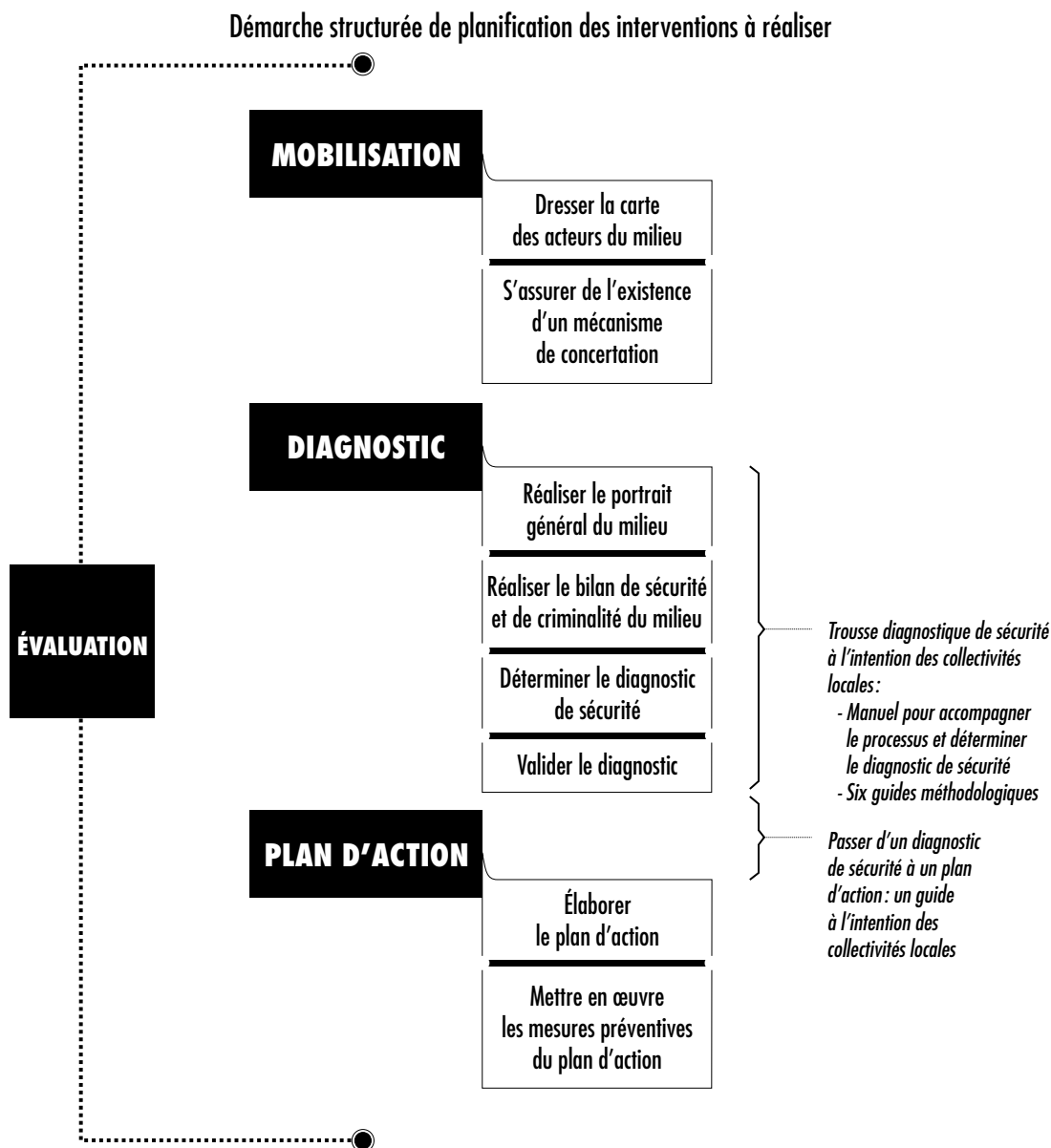
Louise Marie Bouchard, Pierre Maurice et Monique Rainville. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales – Guide d'observation directe d'un milieu au regard de sa sécurité – 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 13

Julie Laforest, Louise Marie Bouchard et Pierre Maurice. *Passer d'un diagnostic de sécurité à un plan d'action : un guide à l'intention des collectivités locales*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2010.

À PROPOS DE CE GUIDE...

Une approche par milieu de vie pour promouvoir la sécurité et prévenir la criminalité suppose l'application d'une démarche structurée de planification des interventions à réaliser. Cette démarche implique la mobilisation de la population et des partenaires intersectoriels, la réalisation d'un diagnostic de sécurité et l'élaboration d'un plan d'action. C'est pour soutenir cette démarche que la *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales* a été élaborée. Celle-ci est composée de plusieurs outils, dont le *Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité* et six guides méthodologiques. Il est à noter qu'outre la présente trousse le document *Passer d'un diagnostic de sécurité à un plan d'action : un guide à l'intention des collectivités locales* a été produit afin de faciliter la transposition du diagnostic en plan d'action efficace.



Le présent document, *Guide sur l'analyse de la criminalité à partir des statistiques officielles – 2^e édition*, est l'un des guides méthodologiques qui composent la *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales*. Il vise à outiller les collectivités locales désireuses de tirer profit des statistiques officielles de criminalité pour réaliser un diagnostic de sécurité.

Il convient de noter que, lorsqu'une collectivité locale fait une requête au ministère de la Sécurité publique (MSP) pour obtenir les statistiques de criminalité de son territoire, ces dernières sont généralement traitées et analysées avant d'être acheminées. C'est pourquoi ce guide ne cherche pas à vous rendre apte à faire vos propres analyses. Il vise plutôt à expliquer les opérations qui sont réalisées par le MSP pour produire son rapport, vous permettant ainsi de mieux comprendre les résultats obtenus.

Table des matières

Comment se repérer dans ce guide	VII
1.	
Précisions sur les données officielles de la criminalité	1
PROVENANCE DES DONNÉES OFFICIELLES DE LA CRIMINALITÉ	1
COMPILATION DES DONNÉES	1
CLASSEMENT DES INFRACTIONS CRIMINELLES	2
COMPTABILISATION DES INFRACTIONS	3
PRINCIPALES LIMITES DES STATISTIQUES OFFICIELLES	3
ÉCARTS ENTRE LES STATISTIQUES DU MSP ET CELLES DES SERVICES DE POLICE	4
2.	
Analyse des statistiques officielles de la criminalité	5
ÉTABLIR LE PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA CRIMINALITÉ	6
DÉTERMINER LES INFRACTIONS PLUS PRÉOCCUPANTES	9
CARACTÉRISER LES INFRACTIONS RETENUES	11
Examiner l'évolution des infractions retenues	11
Présenter les caractéristiques des infractions	15
Cibler les secteurs les plus touchés	17
ANNEXE 1 – Exemples de tableaux statistiques concernant la criminalité sur différents territoires	21
ANNEXE 2 – Comment obtenir une analyse de la criminalité ?	29

Comment se repérer dans ce guide

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPREND DEUX SECTIONS.

La première section apporte des précisions sur la teneur, la provenance et les limites des données officielles de la criminalité.

1

DONNÉES

La seconde section explique comment les statistiques officielles sont analysées pour dresser un portrait général de la criminalité et relever les infractions plus préoccupantes.

2

ANALYSE

Enfin, des exemples de tableaux statistiques concernant la criminalité sur différents territoires et la procédure à suivre auprès du MSP pour obtenir une analyse de la criminalité de son territoire complètent ce guide.

ANNEXES

Précisions sur les données officielles de la criminalité

Au Québec, le ministère de la Sécurité publique (MSP) produit les statistiques officielles de la criminalité sur son territoire et les diffuse dans son site Internet à l'adresse suivante : www.securitepublique.gouv.qc.ca. Le MSP peut aussi fournir et analyser des statistiques plus particulières afin de répondre à des besoins précis.

PROVENANCE DES DONNÉES OFFICIELLES DE LA CRIMINALITÉ

Les données officielles de la criminalité sont issues des renseignements sur les événements criminels¹ recueillis par les services de police. Ces derniers sont responsables de colliger des renseignements sur les événements criminels qu'ils constatent ou qui leur sont signalés, dont le nombre et le type d'infractions commises, le lieu et le moment où ils se sont produits et les caractéristiques des protagonistes, telles que le sexe et l'âge.

COMPILATION DES DONNÉES

Les renseignements sur les événements criminels sont généralement² enregistrés dans un système d'information nommé « Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire » (Programme DUC 2). Ce programme est géré par le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ). Il permet de compiler les données selon des règles communes et partagées partout au Canada.

Le Programme DUC 2 comprend trois banques de données : la première porte sur les événements criminels, la deuxième, sur les auteurs présumés et la troisième, sur les victimes de violence. Chacune de ces banques contient de nombreux types d'information permettant de caractériser les événements, les auteurs et les victimes. En combinant l'information de ces trois banques, il est possible de mieux connaître les infractions enregistrées sur un territoire en présentant les caractéristiques qui leur sont propres. Il est également possible de faire ressortir les caractéristiques des auteurs présumés ainsi que celles des victimes de violence.

Précisons que le Programme DUC 2 est modifié à intervalles réguliers pour intégrer de nouvelles infractions au *Code criminel* ou cerner de nouveaux phénomènes criminels. Par exemple, des changements ont été apportés en 2008 afin de recueillir des données sur le crime organisé, les activités des gangs de rue, la cybercriminalité et les crimes motivés par la haine.

1. Un événement criminel se définit comme une situation criminelle qui concerne une même personne ou un même groupe de personnes et qui survient généralement dans un même lieu et dans un temps déterminé.
2. La Sûreté du Québec et tous les corps policiers municipaux enregistrent leurs données dans le Programme DUC 2. En ce qui concerne les corps ou services de police autochtones, quatre utilisent ce programme : deux se situent dans la région de la Côte-Nord (Sécurité publique de Pessamit et Sécurité publique Uashat Mak Mani-Utenam), un dans celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Sécurité publique Mashteuiatsh) et un dans celle du Nord-du-Québec (Administration régionale de Kativik). Les autres corps et services policiers autochtones enregistrent leur criminalité dans un autre programme du CCSJ (Programme DUC agrégé) dont les données ne peuvent être combinées à celles du Programme DUC 2, notamment parce qu'elles sont insuffisamment détaillées.

CLASSEMENT DES INFRACTIONS CRIMINELLES

Les renseignements sur les événements criminels permettent de produire les statistiques sur les infractions, et ce, conformément à un ensemble de catégories et de définitions approuvées par les organisations policières. Notamment, les infractions criminelles sont réparties en quatre catégories, soit les infractions contre la personne, celles contre la propriété, les autres infractions au *Code criminel* et les infractions relatives à la conduite de véhicules.

Tableau 1
Classification des infractions criminelles

Catégorie	Infractions
Infractions contre la personne	<ul style="list-style-type: none">Homicide, négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort, tentative et complot en vue de commettre un meurtre, voies de fait, agression sexuelle, autres infractions d'ordre sexuel, enlèvement ou séquestration, vol qualifié et extorsion, harcèlement criminel, menaces et autres infractions contre la personne.
Infractions contre la propriété	<ul style="list-style-type: none">Crime d'incendie, introduction par effraction, vol de véhicules à moteur, vol de plus de 5 000 \$, vol de 5 000 \$ ou moins, possession de biens volés, fraude et méfait.
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	<ul style="list-style-type: none">Prostitution, infractions relatives aux armes à feu et autres armes, infractions contre l'administration de la loi et de la justice³, actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite⁴ et autres crimes⁵.
Infractions relatives à la conduite de véhicules	<ul style="list-style-type: none">Conduite avec facultés affaiblies, délit de fuite et autres infractions relatives à la conduite de véhicules⁶.

Notons que, en raison du caractère instable des données sur les infractions criminelles relatives à la conduite de véhicules, celles-ci sont généralement exclues des analyses de la criminalité. C'est pourquoi les exemples présentés dans ce document se concentreront sur les infractions contre la personne ou contre la propriété.

3. Les infractions contre l'administration de la loi et de la justice regroupent, entre autres : infractions aux règles de liberté sous caution, manquement aux conditions de probation, évasion d'une garde légale, entrave à un fonctionnaire ou à un agent de la paix, défaut de comparaître et détenu en liberté illégale.

4. Les actes contraires aux bonnes mœurs ou à l'inconduite regroupent, entre autres : action indécente, fait de troubler la paix, production, distribution et possession de pornographie juvénile, intrusion de nuit et nuisance publique.

5. Les autres crimes de cette catégorie regroupent, entre autres : monnaie contrefaite, jeux et paris, infractions contre l'ordre public, infractions ou activités liées au terrorisme ou au profit d'une organisation criminelle et recyclage des produits de la criminalité.

6. Les autres infractions relatives à la conduite de véhicules regroupent, entre autres : la conduite dangereuse, les poursuites, la conduite d'un véhicule pendant une interdiction et le défaut ou le refus de fournir un échantillon.

COMPTABILISATION DES INFRACTIONS

À l'exception de la plupart des infractions contre la personne, une seule infraction est comptabilisée par événement criminel. Si ce dernier comprend plus d'une infraction, on ne comptabilise que l'infraction la plus grave, soit celle pour laquelle le *Code criminel* prévoit la sanction la plus lourde.

Dans le cas des infractions contre la personne, sauf en ce qui concerne le vol qualifié ou l'extorsion, le nombre d'infractions correspond au nombre de victimes. Par exemple, dans un événement où des menaces ont été proférées contre deux personnes, deux infractions de menaces sont comptabilisées. Par contre, si une victime a subi plus d'une infraction lors du même événement, seule l'infraction la plus grave est comptabilisée.

Selon les règles du Programme DUC 2, les infractions contre la personne prévalent toujours sur les autres catégories d'infractions. Aussi, à l'intérieur de chaque catégorie, les infractions pour lesquelles le *Code criminel* prévoit la sanction la plus lourde priment. L'occurrence des délits moins graves est par conséquent sous-estimée dans les statistiques présentées.

PRINCIPALES LIMITES DES STATISTIQUES OFFICIELLES

Les statistiques officielles de la criminalité comportent deux limites principales. D'une part, elles sont influencées par les pratiques policières, notamment par le nombre de policiers affectés à des problèmes particuliers. Par exemple, les opérations ponctuelles menées par un service de police entraînent généralement une hausse des infractions visées par celles-ci dans les statistiques officielles. Aussi, un service de police qui assure une présence policière continue dans une école secondaire est susceptible d'enregistrer davantage d'infractions dans les écoles que celui qui n'intervient que sur appel. De même, le nombre d'infractions liées à la conduite de véhicules avec les facultés affaiblies est influencé par la fréquence des opérations menées par les policiers pour contrer ce phénomène.

D'autre part, elles fournissent un portrait partiel de la criminalité car, pour qu'un crime fasse partie des statistiques, il doit franchir trois étapes : être détecté, être signalé aux autorités policières et être enregistré par celles-ci au Programme DUC 2. Si l'une ou l'autre de ces étapes n'est pas complétée, le crime fait alors partie du chiffre noir de la criminalité, c'est-à-dire des infractions commises qui ne figurent pas dans les statistiques officielles. Précisons que les infractions plus graves sont moins sous-estimées dans les statistiques que les infractions moins graves.

Des sondages sont réalisés en vue d'obtenir une idée du chiffre noir de la criminalité. Toutefois, contrairement aux données officielles, les données qui en découlent ne sont pas annuelles, portent seulement sur quelques infractions criminelles et ne sont pas accessibles par région, MRC ou municipalité. C'est pourquoi les statistiques officielles de la criminalité constituent, malgré leurs limites, la mesure la plus couramment utilisée et la plus fiable pour connaître la criminalité d'un territoire.

1

DONNÉES

ÉCARTS ENTRE LES STATISTIQUES DU MSP ET CELLES DES SERVICES DE POLICE

On observe parfois des différences entre les statistiques sur la criminalité pour un territoire servi par un corps policier selon que celles-ci sont diffusées par les services de police ou par le MSP. Ces différences s'expliquent par le fait que le MSP exerce un contrôle de qualité sur les données enregistrées par les corps policiers afin qu'elles soient conformes aux exigences du Programme DUC 2. Ainsi, lorsqu'il détecte une erreur importante dans les données d'un événement criminel, le MSP demande au corps policier responsable d'apporter les corrections nécessaires. Les données sur cet événement seront exclues des statistiques tant qu'elles n'auront pas été corrigées et retransmises. Toutefois, de façon générale, les différences entre les données de la source policière et de la source ministérielle sont mineures.

Analyse des statistiques officielles de la criminalité

L'analyse des statistiques officielles de la criminalité permet de fournir des renseignements sur les principales infractions commises sur un territoire donné, contribuant ainsi à réaliser un bilan de sécurité et de criminalité du milieu. Cette section présente et explique, à l'aide d'exemples, la démarche d'analyse utilisée par le MSP pour répondre aux requêtes de la part des municipalités ou des MRC concernant les statistiques officielles de criminalité de leur territoire. Il s'agit tout d'abord d'établir le portrait de la criminalité déclarée sur le territoire et, ensuite, de déterminer les infractions les plus préoccupantes. Enfin, pour faciliter le passage d'un diagnostic de sécurité à un plan d'action, une caractérisation plus détaillée des infractions retenues complète l'analyse.

La démarche d'analyse se résume ainsi :

Établir le portrait général de la criminalité d'un territoire

- Situer les catégories d'infractions du territoire étudié les unes par rapport aux autres.
- Comparer, au moyen du taux d'infractions (voir l'encadré qui suit), les catégories d'infractions du territoire avec celles de un ou deux territoires de comparaison.
- Comparer, au moyen du taux d'infractions, l'évolution récente des catégories d'infractions du territoire avec celle observée dans les territoires de comparaison.

Déterminer les infractions plus préoccupantes

- Déterminer les infractions qui sont plus préoccupantes dans le territoire étudié en appliquant certains critères.

Caractériser les infractions retenues

- Examiner l'évolution des infractions retenues.
- Présenter leurs caractéristiques et, s'il y a lieu, celles des victimes et des auteurs présumés.
- Cibler les secteurs du territoire les plus touchés par ces infractions.

Le taux d'infractions : une mesure de comparaison

Étant donné que la taille de la population influe généralement sur le nombre de crimes et qu'une MRC et sa région d'appartenance ont des populations de taille différente, il n'est pas possible de comparer la criminalité entre ces deux territoires en utilisant le nombre de crimes. Par exemple, 151 infractions contre la personne commises dans une MRC comparativement à 1 014 pour le Québec ne permettent pas de déterminer l'importance relative de ces crimes dans la MRC par rapport à l'ensemble du Québec.

Pour contourner le problème, on utilise le taux d'infractions (appelé aussi taux de crimes ou taux de criminalité) qui permet de comparer deux territoires de taille différente. Ce taux représente le rapport entre le nombre d'infractions sur un territoire donné et la population de ce territoire, rapport qui est calculé sur la base d'un dénominateur commun de 100 000. Un plus petit dénominateur pourrait être utilisé (1 000 ou 10 000), mais on utilise généralement 100 000 dans les analyses de la criminalité. Concrètement, le taux d'infractions se calcule de la façon suivante :

$$\frac{\text{Nombre d'infractions sur le territoire}}{\text{Population du territoire}} \times 100\,000$$

Mentionnons que, pour le calcul du taux de criminalité, les données sur la population sont issues des données démographiques établies annuellement par décret gouvernemental et publiées à la *Gazette officielle du Québec*.

ÉTABLIR LE PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA CRIMINALITÉ

Le portrait général de la criminalité déclarée sur un territoire est établi à partir du total des infractions de chaque catégorie et sur la criminalité totale. Pour dresser ce portrait, il s'agit de réaliser les trois étapes décrites ci-dessous.

Étape 1 Situer les catégories d'infractions du territoire étudié les unes par rapport aux autres.

Cette étape permet de connaître l'importance relative des infractions de chaque catégorie sur le territoire étudié.

Étape 2 Comparer, au moyen du taux d'infractions, les catégories d'infractions du territoire avec celles de un ou deux territoires de comparaison.

Cette étape vise à déterminer si le territoire étudié est plus ou moins touché par la criminalité ou un type de criminalité. À cette fin, il faut comparer, à l'aide du taux d'infractions, les données de ce territoire avec celles de un ou deux territoires. Généralement, pour une municipalité régionale de comté (MRC), on utilise la région administrative et l'ensemble de la province comme territoires de comparaison. Des comparaisons peuvent aussi être faites avec d'autres territoires pouvant constituer de bons points de repère pour le territoire étudié. Afin de ne pas alourdir l'analyse, il est toutefois important de ne pas utiliser plus de deux territoires de comparaison.

Étape 3 Comparer, au moyen du taux d'infractions, l'évolution récente des catégories d'infractions du territoire avec celle observée dans les territoires de comparaison.

Cette étape consiste à déterminer si la criminalité du territoire a augmenté au cours des dernières années et si son évolution est analogue ou non à celle des mêmes territoires de comparaison que ceux de l'étape 2.

L'exemple qui suit illustre les trois étapes de cette démarche analytique. La criminalité déclarée dans une MRC fictive y est comparée à deux territoires, soit sa région administrative et le Québec.

Exemple

Exemple de la MRC du Vallon

Le tableau 2 présente les données permettant de réaliser le portrait général de la criminalité de la MRC du Vallon pour l'année 2010.

Tableau 2
Nombre d'infractions dans la MRC du Vallon et taux d'infractions, MRC du Vallon, région et Québec, selon la catégorie, 2010

Catégorie d'infractions	Nombre		Taux par 100 000	
	MRC	MRC	Région	Québec
Infractions contre la personne	151	776,3	855,9	1 014,0
Infractions contre la propriété	435	2 236,3	2 218,6	3 712,4
Autres infractions au <i>Code criminel</i>	54	277,6	538,4	485,1
CODE CRIMINEL – TOTAL	640	3 290,2	3 613,0	5 211,5

Source : ministère de la Sécurité publique, données du Programme DUC 2; données tirées du tableau 6 de l'annexe 1.

Lorsqu'on détermine l'importance des infractions de la MRC (première colonne) selon la catégorie (étape 1), on relève les informations significatives suivantes :

- En 2010, les infractions les plus fréquentes dans la MRC du Vallon visent celles contre la propriété (435).
- Elles sont suivies d'assez loin par les infractions contre la personne (151).
- Les autres infractions au *Code criminel* sont moins nombreuses (54).

Lorsqu'on compare les taux d'infractions de la MRC à celles des territoires de comparaison (étape 2), on obtient les informations significatives suivantes :

- Pour l'année 2010, la MRC du Vallon affiche un taux d'infractions par 100 000 habitants plus faible que ceux de la région et de la province pour :
 - ☑ le total des infractions criminelles (3 290 comparativement à 3 613 et 5 211);
 - ☑ les infractions contre la personne (776 comparativement à 856 et 1 014);
 - ☑ les autres infractions au *Code criminel* (278 comparativement à 538 et 485).
- Par contre, la MRC a un taux d'infractions contre la propriété (2 236) un peu plus élevé que celui de la région (2 219), quoique plus faible que celui du Québec (3 712).

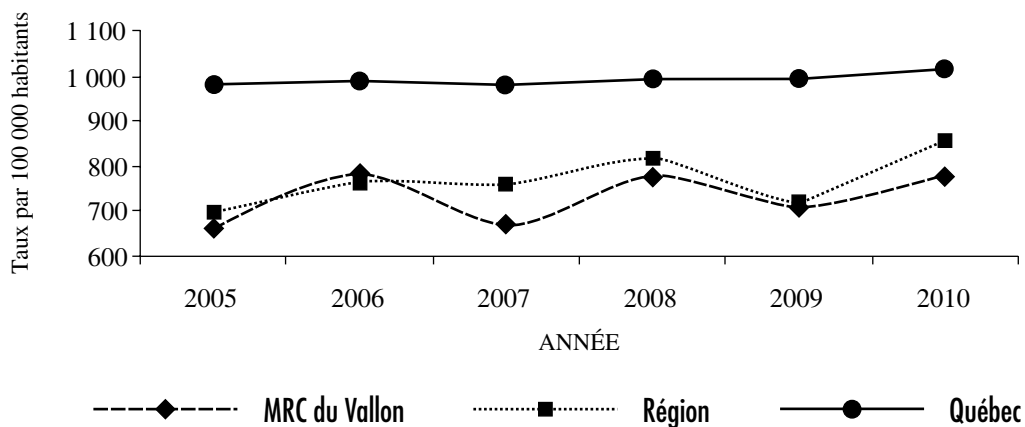
2
ANALYSE

Exemple

De façon générale, la MRC n'a pas eu une criminalité plus importante que la région ou le Québec en 2010. Cette situation a-t-elle été la même au cours des dernières années? Pour répondre à cette question, il faut comparer l'évolution des infractions de chaque catégorie entre la MRC et les deux territoires de comparaison.

La figure 1 trace l'évolution du taux d'infractions contre la personne entre 2005 et 2010 sur le territoire étudié et dans les deux territoires de comparaison.

Figure 1
Évolution du taux d'infractions (par 100 000) contre la personne,
MRC du Vallon, région et Québec, 2005 à 2010



Source : ministère de la Sécurité publique, données du Programme DUC 2; données tirées des tableaux 7, 8, et 9 de l'annexe 1.

À partir de cette figure, les informations significatives suivantes peuvent être dégagées :

- La MRC enregistre un taux de criminalité contre la personne assez semblable à celui de la région et inférieur à celui du Québec pendant toute la période examinée.
- Dans la MRC, comme dans la région, le taux de crimes contre la personne a évolué en dents de scie avec une tendance à la hausse, alors qu'au Québec il a été relativement stable au cours de la période, sauf en 2010 où il s'est accru légèrement.

Précisons que, pour compléter le portrait général de la criminalité de la MRC du Vallon, il faudrait faire la même comparaison avec les infractions des deux autres catégories (infractions contre la propriété et autres infractions au *Code criminel*).

DÉTERMINER LES INFRACTIONS PLUS PRÉOCCUPANTES

Bien que toutes les infractions constituent des problèmes en soi, il importe de retenir celles qui sont plus fréquentes afin de concentrer l'analyse sur celles-ci. La façon de faire est de conserver les infractions qui se produisent plus souvent sur le territoire étudié que dans les territoires de comparaison.

La méthode utilisée consiste essentiellement à retenir chaque infraction qui représente 10 % et plus du nombre total⁷ des infractions de sa catégorie si elle remplit l'une des conditions suivantes :

1. Son taux par 100 000 habitants est égal ou supérieur à celui observé dans au moins un territoire de comparaison ;
2. Son taux par 100 000 habitants a augmenté au cours des dernières années ;
3. Dans le contexte où le territoire est fractionnable, une infraction affiche un taux par 100 000 habitants supérieur à celui d'au moins un territoire de comparaison dans un ou plusieurs secteurs du territoire (par exemple, une municipalité pour une MRC ou un quartier ou un arrondissement pour une municipalité).

Il est à noter que le seuil de 10 % mentionné ci-dessus pourrait être inférieur dans le cas des infractions plus graves, puisque celles-ci sont généralement peu nombreuses. Par exemple, dans le cas où quelques vols qualifiés sont commis dans une petite communauté jusqu'alors préservée de ce type d'infractions, on peut décider que cette infraction doit être retenue comme préoccupante même si elle représente une proportion inférieure à 10 % du nombre total d'infractions contre la personne.

L'exemple de la page suivante, effectué pour les infractions contre la personne, permet d'illustrer la démarche.

7. Le nombre d'infractions doit être suffisamment important pour justifier la mise en œuvre de mesures de prévention.

Exemple de la MRC du Vallon

Les données concernant les infractions contre la personne dans la MRC du Vallon, dans la région et au Québec sont présentées dans le tableau 3.

Tableau 3
Nombre d'infractions contre la personne dans la MRC du Vallon et taux d'infractions, MRC du Vallon, région et Québec, selon le type d'infractions, 2010

Infractions	Nombre		Taux par 100 000	
	MRC	MRC	Région	Québec
Homicide	0	0,0	2,5	1,3
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0	0,0	0,5	0,3
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	2	10,3	1,5	3,7
Voies de fait	75	385,6	437,4	545,6
Agression sexuelle	15	77,1	66,4	63,7
Autres infractions d'ordre sexuel	0	0,0	14,4	13,7
Enlèvement ou séquestration	0	0,0	10,9	17,7
Vol qualifié ou extorsion	3	15,4	21,8	93,8
Harcèlement criminel	16	82,3	83,7	60,5
Menaces	40	205,6	215,0	212,6
Autres	0	0,0	2,0	1,0
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	151	776,3	855,9	1 014,0

Source : ministère de la Sécurité publique, données du Programme DUC 2; données tirées du tableau 6 de l'annexe 1.

Les données de ce tableau permettent de dégager les informations significatives suivantes :

- En 2010, dans la MRC, quatre infractions représentent 10 % et plus du nombre total des infractions contre la personne, soit les voies de fait (49,6 %), les menaces (26 %), le harcèlement criminel (11 %) et les agressions sexuelles (10 %).
- Les agressions sexuelles et le harcèlement criminel affichent dans la MRC un taux par 100 000 habitants égal ou supérieur au taux observé dans la région ou au Québec. Elles remplissent donc la première condition. Par contre, les voies de fait et les menaces présentent des taux moins élevés dans la MRC que dans les deux territoires de comparaison et, par conséquent, ne répondent pas à cette condition.
- Les voies de fait et les menaces remplissent toutefois la troisième condition. Ainsi, lorsqu'on examine leur taux par 100 000 habitants dans les municipalités de la MRC (tableau 10 de l'annexe 1), on constate que :
 - ☑ Dans trois municipalités de la MRC, les voies de fait présentent des taux supérieurs à celui d'au moins un territoire de comparaison ;
 - ☑ Dans six municipalités de la MRC, les menaces présentent des taux supérieurs à celui d'au moins un territoire de comparaison.

Compte tenu des informations significatives relevées, on peut retenir que les infractions les plus préoccupantes dans la MRC du Vallon sont les suivantes :

- les agressions sexuelles (ensemble de la MRC) ;
- le harcèlement criminel (ensemble de la MRC) ;
- les voies de fait (trois municipalités de la MRC) ;
- les menaces (six municipalités de la MRC).

Dans cet exemple, nous avons examiné uniquement les infractions contre la personne. Si nous avons fait l'analyse des infractions appartenant à une autre catégorie (par exemple, les infractions contre la propriété), il est fort probable que certaines d'entre elles auraient été relevées comme étant préoccupantes dans la MRC.

C'est donc l'ensemble des problèmes ainsi circonscrits qui vont être considérés pour la détermination du diagnostic de sécurité⁸. Ce sont également ces problèmes qui feront l'objet de l'exercice de caractérisation décrit ci-dessous. Cette caractérisation sera utile lorsque viendra le temps de transposer le diagnostic de sécurité en plan d'action⁹.

CARACTÉRISER LES INFRACTIONS RETENUES

Il est possible de fournir des renseignements sur chaque infraction retenue comme préoccupante. Par exemple, on peut :

- examiner leur évolution ;
- présenter leurs caractéristiques et, s'il y a lieu, celles des victimes et des auteurs présumés ;
- cibler les secteurs qui sont les plus touchés par ces infractions (c'est-à-dire où les taux par 100 000 habitants sont les plus élevés).

Ces renseignements complémentaires peuvent être utiles pour mieux cibler les besoins en matière de prévention.

Examiner l'évolution des infractions retenues

Afin notamment d'établir un ordre d'importance parmi les infractions préoccupantes, il convient de tracer leur évolution au cours des dernières années et de la comparer à celle des territoires de comparaison.

8. Cette étape est décrite à la section Déterminer le diagnostic dans le *Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité* de la *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales*. Vous pouvez le consulter dans le site Internet www.crpspc.qc.ca.

9. Un guide a été produit pour soutenir la transposition du diagnostic en plan d'action : *Passer d'un diagnostic de sécurité à un plan d'action : un guide à l'intention des collectivités locales*. Vous pouvez le consulter dans le site Internet www.crpspc.qc.ca.

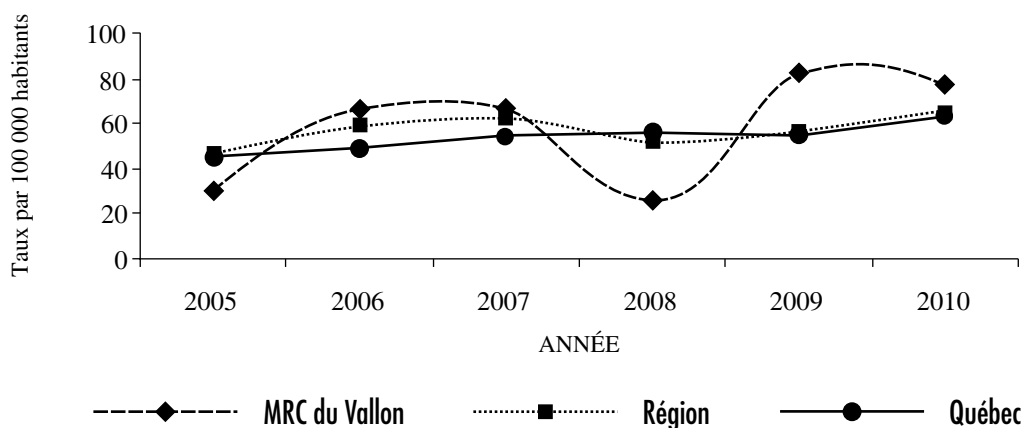


Exemple

Exemple de la MRC du Vallon

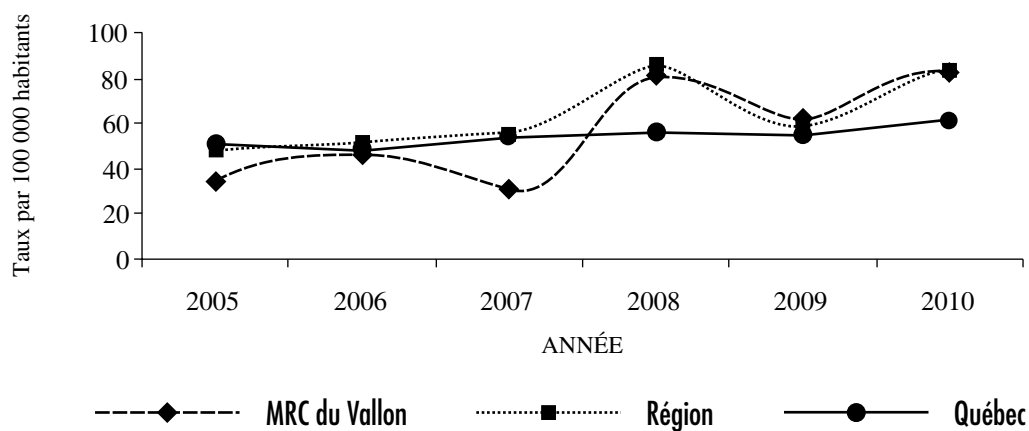
Les figures suivantes tracent l'évolution des infractions retenues précédemment.

Figure 2
Évolution du taux d'agression sexuelle,
MRC du Vallon, 2005 à 2010



Source : ministère de la Sécurité publique, données du Programme DUC 2; données tirées des tableaux 7, 8 et 9 de l'annexe 1.

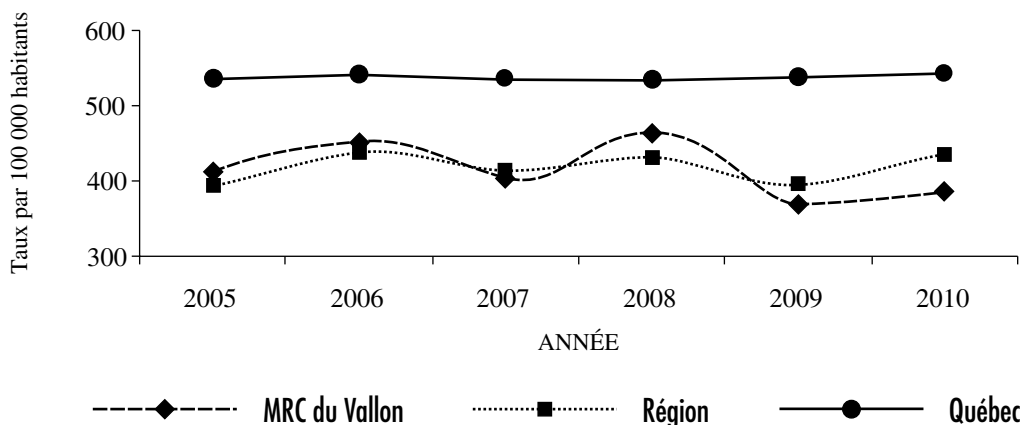
Figure 3
Évolution du taux de harcèlement criminel,
MRC du Vallon, 2005 à 2010



Source : ministère de la Sécurité publique, données du Programme DUC 2; données tirées des tableaux 7, 8 et 9 de l'annexe 1.

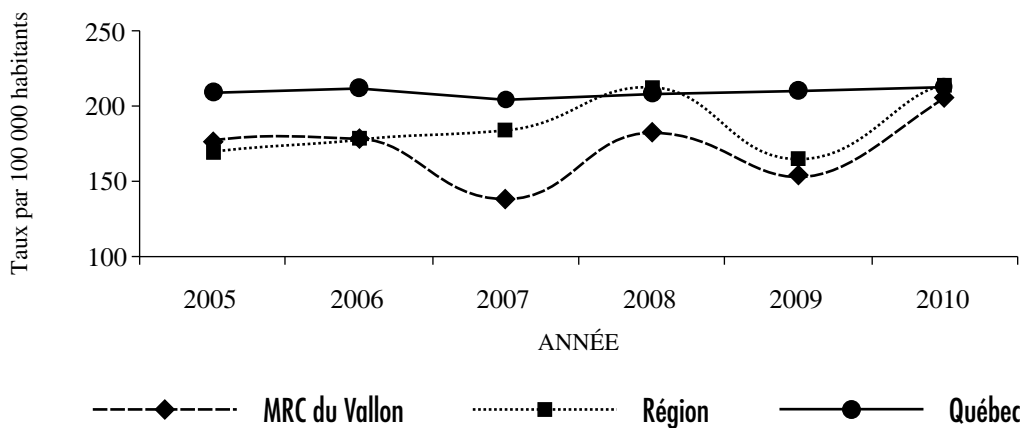
Exemple

Figure 4
 Évolution du taux de voies de fait,
 MRC du Vallon, 2005 à 2010



Source : ministère de la Sécurité publique, données du Programme DUC 2 ; données tirées des tableaux 7, 8 et 9 de l'annexe 1.

Figure 5
 Évolution du taux de menaces,
 MRC du Vallon, 2005 à 2010



Source : ministère de la Sécurité publique, données du Programme DUC 2 ; données tirées des tableaux 7, 8 et 9 de l'annexe 1.

2
 ANALYSE

Les constats de chaque figure sont regroupés dans un tableau synthèse en vue d'une analyse finale.

Tableau 4
Comparaison de l'évolution des infractions préoccupantes de la MRC du Vallon (agressions sexuelles, harcèlement criminel, voies de fait et menaces) avec l'évolution de ces infractions dans la région et la province, 2005 à 2010

INFRACTIONS PRÉOCCUPANTES	TAUX DE LA MRC COMPARÉ À CELUI DE LA RÉGION	TAUX DE LA MRC COMPARÉ À CELUI DE LA PROVINCE	TENDANCE ÉVOLUTIVE DE LA MRC COMPARÉE À CELLE DE LA RÉGION ET DU QUÉBEC
Agressions sexuelles	Taux de la MRC > en 2006, 2007, 2009 et 2010	Taux de la MRC > en 2006, 2007, 2009 et 2010	Tendance à la hausse partout, surtout dans la MRC
Harcèlement criminel	Taux de la MRC > seulement en 2009 et < les autres années	Taux de la MRC > en 2008, 2009 et 2010 et < en 2005, 2006 et 2007	Tendance à la hausse partout, surtout dans la MRC et la région
Voies de fait	Taux de la MRC > en 2005, 2006 et 2007 et < en 2008, 2009 et 2010	Taux de la MRC < sur toute la période	MRC : tendance à la baisse Province et région : stable
Menaces	Taux de la MRC > en 2005 et 2006 et < de 2007 à 2010	Taux de la MRC < sur toute la période	MRC et région : tendance à la hausse Province : stable

Source : ministère de la Sécurité publique, données du Programme DUC 2 ; information tirée des tableaux 7, 8 et 9 de l'annexe 1.

Ce tableau permet de dégager les informations significatives suivantes :

- Les agressions sexuelles tendent à augmenter dans les trois territoires. Toutefois, la tendance à la hausse est plus prononcée dans la MRC que dans la région et au Québec. De plus, pour presque toute la période, la MRC affiche un taux d'agression sexuelle par 100 000 habitants plus élevé que la région et le Québec.
- Le harcèlement criminel tend à augmenter dans les trois territoires, mais surtout dans la MRC. Depuis 2008, la MRC affiche un taux de harcèlement criminel assez semblable à celui de la région et supérieur à celui du Québec.
- Les voies de fait ont un peu diminué dans la MRC depuis 2008 alors que ces infractions sont plus stables dans la région et très stables au Québec. Depuis 2009, la MRC enregistre un taux de voies de fait par 100 000 habitants un peu plus faible que la région. Tant la MRC que la région ont des taux de voies de fait nettement inférieurs à celui du Québec de 2005 à 2010. Il y aurait lieu d'analyser plus en profondeur l'évolution de cette infraction dans les municipalités de la MRC qui affichaient en 2010 un taux par 100 000 habitants plus élevé que la région ou le Québec.
- Les menaces tendent à augmenter dans la MRC et dans la région alors qu'au Québec ces infractions sont plus stables. Toutefois, dans la MRC, le taux de menaces est plus faible que dans la région depuis 2007 et qu'au Québec pour toute la période. Comme pour les voies de fait, il serait utile d'analyser plus en profondeur l'évolution de cette infraction dans les municipalités de la MRC qui affichaient en 2010 un taux par 100 000 habitants plus élevé que la région ou le Québec.

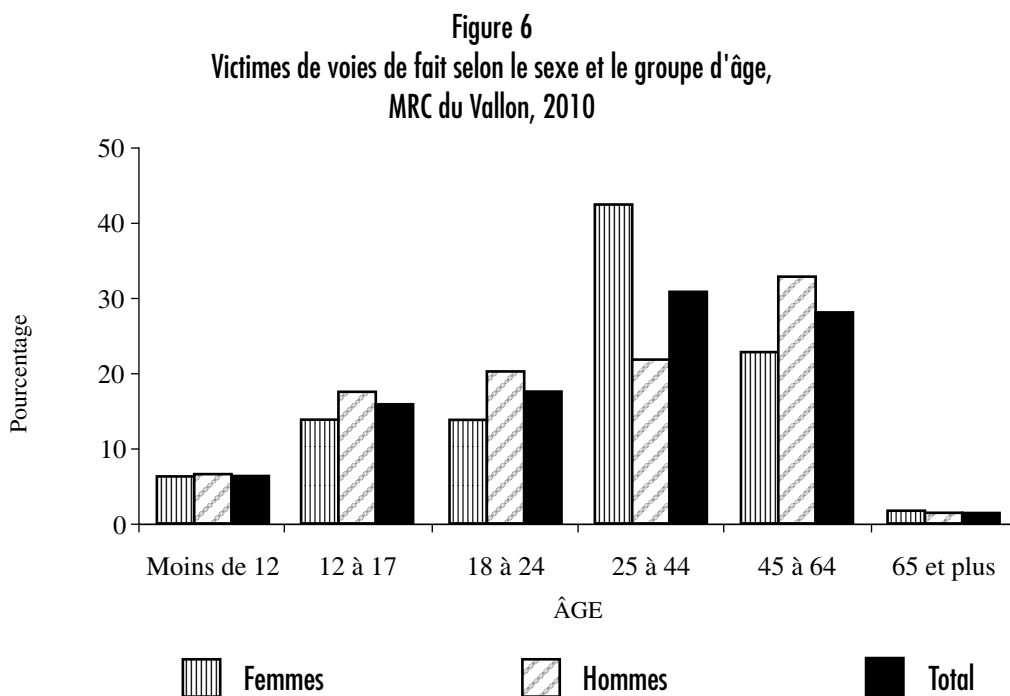
Présenter les caractéristiques des infractions

Tous les renseignements pertinents permettant de mieux situer et de mieux comprendre les infractions préoccupantes doivent être présentés. Il est possible notamment de connaître les principaux lieux où elles ont été commises, l'âge et le sexe des victimes, la relation de ces dernières avec l'auteur présumé. Dans les analyses réalisées par le MSP, ces informations peuvent être présentées sous forme de figures et sont accompagnées d'une brève analyse.

Exemple

Exemple de la MRC du Vallon

Cet exemple est réalisé uniquement pour l'une des quatre infractions contre la personne retenues, soit les voies de fait.



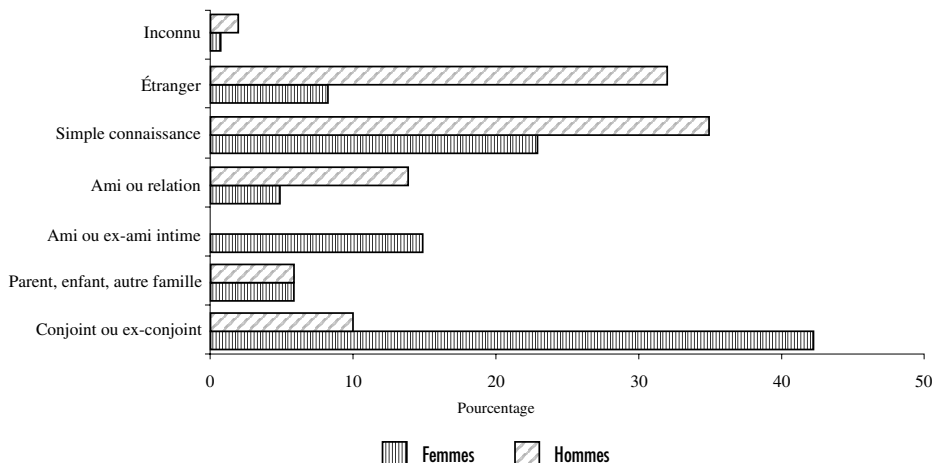
Source : ministère de la Sécurité publique, données du Programme DUC 2, données non illustrées.

La figure 6 permet de dégager les informations significatives suivantes :

- On trouve des victimes de voies de fait dans tous les groupes d'âge. Toutefois, les victimes féminines sont surtout âgées de 25 à 44 ans alors que les victimes masculines se trouvent davantage dans le groupe des 45 à 64 ans.
- La proportion des victimes chez les moins de 12 ans et chez les 65 ans et plus est sensiblement la même quelque soit le sexe.
- Les victimes féminines sont proportionnellement plus nombreuses que les victimes masculines dans le groupe des 25 à 44 ans. À l'inverse, elles sont en proportion moins nombreuses dans les groupes de 12 à 17 ans, de 18 à 24 ans et de 45 à 64 ans.

Exemple

Figure 7
Victimes de voies de fait selon le sexe et la relation avec l'auteur présumé,
MRC du Vallon, 2010

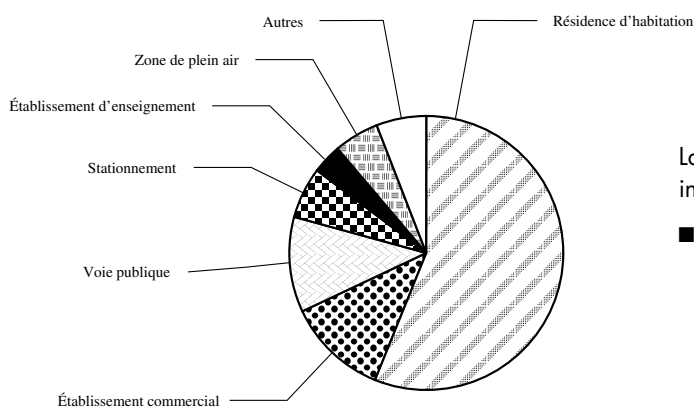


Source : ministère de la Sécurité publique, données du Programme DUC 2, données non illustrées.

La figure 7 permet de dégager les informations significatives suivantes :

- La majorité (57 %) des femmes victimes de voies de fait ont été violentées dans un contexte conjugal ou amoureux, c'est-à-dire par un conjoint ou un ex-conjoint (42 %), et par un ami ou ex-ami intime (15 %).
- Du côté des hommes victimes, la majorité (67 %) ont été agressés par une simple connaissance (35 %) ou un étranger (32 %).
- 6 % des victimes de chaque sexe ont été agressées par un membre de la famille (excluant le conjoint).

Figure 8
Voies de fait selon le lieu de l'infraction,
MRC du Vallon, 2010



Source : ministère de la Sécurité publique, données du Programme DUC 2, données non illustrées.

La figure 8 permet de dégager les informations significatives suivantes :

- Plus de la moitié (56 %) des voies de fait ont été perpétrées dans une résidence privée. Les principaux autres lieux sont un établissement commercial, la voie publique et un stationnement.

Cibler les secteurs les plus touchés

Il est possible de cibler les secteurs les plus touchés par les infractions qui ont été retenues comme préoccupantes sur un territoire donné. Le but de cette étape est d'aider à mieux orienter les éventuelles mesures de prévention qui seront élaborées. Les secteurs les plus touchés par les infractions préoccupantes sont ceux qui, pour chaque infraction retenue, affichent un taux plus élevé que celui d'au moins un territoire de comparaison. Il faut ensuite considérer le nombre d'infractions, celui-ci devant être suffisamment important pour justifier la mise en œuvre de mesures de prévention. En somme, il s'agit d'appliquer les mêmes critères que pour l'analyse de la criminalité dans l'ensemble de la MRC.

L'exemple suivant porte sur les quatre infractions contre la personne qui ont été relevées comme préoccupantes dans la MRC : voies de fait, agressions sexuelles, harcèlement criminel et menaces. Les secteurs analysés sont les municipalités de la MRC.

Exemple

Exemple de la MRC du Vallon

Tableau 5
Nombre et taux pour les infractions contre la personne les plus préoccupantes dans la MRC du Vallon, selon les municipalités de la MRC, la région et le Québec, 2010

Municipalités	Voies de fait		Agressions sexuelles		Harcèlement criminel		Menaces	
	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre
1	0,0	0	753,1	4	0,0	0	753,3	4
2	917,4	3	0,0	0	0,0	0	305,8	1
3	309,4	4	0,0	0	154,7	2	232,0	3
4	647,5	7	92,5	1	0,0	0	462,5	5
5	0,0	0	0,0	0	0,0	0	727,3	2
6	319,5	2	319,5	2	0,0	0	0,0	0
7	390,6	2	0,0	0	0,0	0	0,0	0
8	365,0	1	0,0	0	0,0	0	0,0	0
9	284,9	5	114,0	2	0,0	0	0,0	0
10	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0
11	601,1	40	45,1	3	240,5	13	240,5	16
RÉGION	437,4		66,4		83,7		215,0	
PROVINCE	545,6		63,7		60,5		212,6	

Source : ministère de la Sécurité publique, Programme DUC 2, données tirées du tableau 10 de l'annexe 1.

2
ANALYSE

Il se dégage du tableau précédent les informations significatives suivantes :

■ Voies de fait :

Trois municipalités affichent des taux supérieurs à ceux de la région et du Québec, soit les municipalités 2, 4 et 11. La municipalité 11 se démarque nettement des autres avec ses 40 voies de fait. Quant à la municipalité 4, la situation est moins claire car seulement 7 voies de fait ont été enregistrées. Enfin, pour la municipalité 2, seulement 3 voies de fait ont été signalées.

Ce problème sera donc certainement à considérer dans le plan d'action pour la municipalité 11. La décision finale de retenir ou non ce problème pour la municipalité 4 demande une connaissance plus concrète de la municipalité et devrait être prise localement.

■ Agression sexuelle :

Quatre municipalités ont des taux par 100 000 habitants supérieurs à ceux de la région et du Québec. Toutefois, parmi celles-ci, la municipalité 1 ressort avec un taux dix fois plus élevé et le nombre le plus important d'infractions.

Ce problème sera certainement à considérer dans le plan d'action pour la municipalité 1.

■ Harcèlement criminel :

Les municipalités 3 et 11 affichent des taux par 100 000 habitants supérieurs à ceux de la région et du Québec. La municipalité 11 est toutefois la seule à avoir un nombre relativement important d'infractions.

Ce problème sera certainement à considérer dans le plan d'action pour la municipalité 11.

■ Menaces :

Six municipalités ont des taux par 100 000 habitants supérieurs à ceux de la région et du Québec. Parmi celles-ci, les municipalités 1, 4 et 11 enregistrent toutefois les nombres les plus élevés d'infractions.

Ce problème sera certainement à considérer dans le plan d'action pour les municipalités 1, 4 et 11.

Cette dernière étape de l'analyse des statistiques officielles de la criminalité d'un territoire vise à approfondir l'information sur les infractions préoccupantes. Elle permet de mieux comprendre les phénomènes criminels du territoire de manière à déterminer des axes de prévention adaptés. Une analyse plus fine des données sur la criminalité permet ainsi d'alimenter la réflexion au moment du passage du diagnostic à un plan d'action.



En somme...

Les statistiques officielles de la criminalité constituent la source la plus souvent utilisée à l'intérieur d'un diagnostic de sécurité en raison de leur disponibilité. Bien qu'elles ne reflètent pas toute la criminalité qui se produit sur un territoire donné, elles permettent d'en dresser un portrait relativement fiable pour contribuer à cibler les problèmes de criminalité et de sécurité de ce territoire.

Il est important toutefois de noter que l'analyse des statistiques officielles de la criminalité ne peut à elle seule fournir tous les éléments nécessaires pour établir un diagnostic complet de sécurité pour un territoire. Les infractions décrites dans l'analyse doivent en effet être mises en perspective, notamment avec les caractéristiques sociodémographiques et économiques de la population, comme la structure d'âge de la population, la scolarité ou le taux de chômage. Par ailleurs, doivent également être considérées d'autres informations relatives aux ressources sur le territoire et aux besoins, perceptions ou opinions exprimés par la population ou ses représentants au regard de la sécurité. L'analyse des statistiques officielles de la criminalité doit donc généralement être complétée par d'autres stratégies de collecte d'information telles que le forum de discussion, l'entretien semi-dirigé avec des informateurs clés, l'observation directe du milieu ou l'enquête.

Annexe 1

Exemples de tableaux statistiques concernant la criminalité sur différents territoires

Exemples de tableaux statistiques concernant la criminalité sur différents territoires

Tableau 6
Nombre d'infractions dans la MRC du Vallon et taux d'infractions, MRC du Vallon, région et Québec, selon les catégories, 2010

CATÉGORIE D'INFRACTIONS	Nombre		Taux par 100 000	
	MRC	MRC	Région	Québec
Homicide	0	0,0	2,5	1,3
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0	0,0	0,5	0,3
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	2	10,3	1,5	3,7
Voies de fait	75	385,6	437,4	545,6
Agression sexuelle	15	77,1	66,4	63,7
Autres infractions d'ordre sexuel	0	0,0	14,4	13,7
Enlèvement ou séquestration	0	0,0	10,9	17,7
Vol qualifié ou extorsion	3	15,4	21,8	93,8
Harcèlement criminel	16	82,3	83,7	60,5
Menaces	40	205,6	215,0	212,6
Autres	0	0,0	2,0	1,0
Infractions contre la personne	151	776,3	855,9	1 014,0
Crime d'incendie	5	25,7	19,3	40,7
Introduction par effraction	110	565,5	546,9	847,3
Vol de véhicules à moteur	48	246,8	171,4	502,4
Vol de plus de 5 000 \$	2	10,3	21,8	65,1
Vol de 5 000 \$ ou moins	138	709,4	792,5	1 419,1
Possession de biens volés	8	41,1	23,8	37,4
Fraude	18	92,5	141,7	226,9
Méfait	106	544,9	501,3	573,5
Infractions contre la propriété	435	2 236,3	2 218,6	3 712,4
Prostitution	0	0,0	0,0	16,8
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1	5,1	20,8	22,2
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	42	215,9	450,8	356,5
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	3	15,4	20,8	19,5
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	1	5,1	15,9	26,1
Autres	7	36,0	30,2	44,1
Autres infractions au Code criminel	54	277,6	538,4	485,1
CODE CRIMINEL – TOTAL	640	3 290,2	3 613,0	5 211,5

Source : ministère de la Sécurité publique, données du Programme DUC 2.

Tableau 7
Évolution du nombre et du taux d'infractions au Code criminel de la MRC du Vallon, 2005 à 2010 (taux par 100 000)

CATÉGORIE D'INFRACTION	2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Homicide	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	10,2	0	0,0	2	10,3
Voies de fait	82	410,6	88	451,7	79	403,6	91	464,1	72	371,0	75	385,6
Agression sexuelle	6	30,0	13	66,7	13	66,4	5	25,5	16	82,4	15	77,1
Autres infractions d'ordre sexuel	2	10,0	1	5,1	1	5,1	0	0,0	2	10,3	0	0,0
Enlèvement ou séquestration	0	0,0	3	15,4	3	15,3	1	5,1	4	20,6	0	0,0
Vol qualifié ou extorsion	0	0,0	2	10,3	2	10,2	1	5,1	2	10,3	3	15,4
Harcèlement criminel	7	35,1	9	46,2	6	30,7	16	81,6	12	61,8	16	82,3
Menaces	35	175,3	35	179,6	27	138,0	36	183,6	30	154,6	40	205,6
Autres	0	0,0	1	5,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	132	661,0	152	780,1	131	669,3	152	775,2	138	711,1	151	776,3
Crime d'incendie	6	30,0	6	30,8	3	15,3	3	15,3	11	56,7	5	25,7
Introduction par effraction	146	731,1	121	621,0	123	628,4	121	617,1	125	644,1	110	565,5
Vol de véhicules à moteur	25	125,2	30	154,0	42	214,6	49	249,9	59	304,0	48	246,8
Vol de plus de 5 000 \$	0	0,0	1	5,1	6	30,7	4	20,4	4	20,6	2	10,3
Vol de 5 000 \$ ou moins	159	796,2	157	805,8	182	929,9	200	1 019,9	132	680,2	138	709,4
Possession de biens volés	5	25,0	2	10,3	3	15,3	3	15,3	10	51,5	8	41,1
Fraude	21	105,2	16	82,1	16	81,7	16	81,6	15	77,3	18	92,5
Méfait	107	535,8	92	472,2	150	766,4	137	698,7	104	535,9	106	544,9
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	469	2 348,4	425	2 181,3	525	2 682,4	533	2 718,1	460	2 370,3	435	2 236,3
Prostitution	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	8	40,1	4	20,5	5	25,5	3	15,3	6	30,9	1	5,1
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	33	165,2	42	215,6	39	199,3	79	402,9	50	257,6	42	215,9
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	4	20,0	9	46,2	2	10,2	2	10,2	2	10,3	3	15,4
Appels téléphoniques indécentes ou harcelants	10	50,1	5	25,7	5	25,5	6	30,6	4	20,6	1	5,1
Autres	7	35,1	2	10,3	3	15,3	6	30,6	7	36,1	7	36,0
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	62	310,5	62	318,2	54	275,9	96	489,6	69	355,5	54	277,6
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	663	3 319,8	639	3 279,6	710	3 627,6	781	3 982,9	667	3 436,9	640	3 290,2

Source : ministère de la Sécurité publique, données du Programme DUC 2.

Tableau 8
Évolution du nombre et du taux d'infractions au *Code criminel* de la région, 2005 à 2010 (taux par 100 000)

CATÉGORIE D'INFRACTIONS	2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Homicide	1	0,5	4	2,0	2	1,0	0	0,0	1	0,5	5	2,5
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0	0,0	1	0,5	1	0,5	2	1,0	0	0,0	1	0,5
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	3	1,5	3	1,5	3	1,5	2	1,0	3	1,5	3	1,5
Voies de fait	810	395,4	888	436,2	846	416,9	882	435,9	806	398,9	883	437,4
Agression sexuelle	96	46,9	123	60,4	125	61,6	105	51,9	115	56,9	134	66,4
Autres infractions d'ordre sexuel	25	12,2	10	4,9	15	7,4	15	7,4	19	9,4	29	14,4
Enlèvement ou séquestration	7	3,4	18	8,8	18	8,9	6	3,0	17	8,4	22	10,9
Vol qualifié ou extorsion	41	20,0	34	16,7	44	21,7	36	17,8	36	17,8	44	21,8
Harcèlement criminel	102	49,8	107	52,6	110	54,2	175	86,5	116	57,4	169	83,7
Menaces	344	167,9	364	178,8	376	185,3	430	212,5	335	165,8	434	215,0
Autres	3	1,5	1	0,5	1	0,5	3	1,5	2	1,0	4	2,0
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	1 432	699,1	1 553	762,8	1 541	759,4	1 656	818,5	1 450	717,7	1 728	855,9
Crime d'incendie	75	36,6	57	28,0	41	20,2	45	22,2	46	22,8	39	19,3
Introduction par effraction	1 243	606,8	1 299	638,1	1 024	504,6	1 171	578,8	1 183	585,5	1 104	546,9
Vol de véhicules à moteur	387	188,9	374	183,7	333	164,1	382	188,8	374	185,1	346	171,4
Vol de plus de 5 000 \$	43	21,0	38	18,7	44	21,7	34	16,8	34	16,8	44	21,8
Vol de 5 000 \$ ou moins	1 932	943,2	1 758	863,5	1 654	815,0	1 657	819,0	1 632	807,8	1 600	792,5
Possession de biens volés	46	22,5	52	25,5	42	20,7	48	23,7	53	26,2	48	23,8
Fraude	246	120,1	260	127,7	295	145,4	321	158,7	344	170,3	286	141,7
Méfait	1 231	601,0	1 150	564,9	1 182	582,5	1 179	582,7	937	463,8	1 012	501,3
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	5 203	2 540,1	4 988	2 450,1	4 615	2 274,1	4 837	2 390,7	4 603	2 278,3	4 479	2 218,6
Prostitution	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,5	0	0,0
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	43	21,0	35	17,2	37	18,2	37	18,3	40	19,8	42	20,8
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	466	227,5	644	316,3	617	304,0	727	359,3	814	402,9	910	450,8
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	47	22,9	41	20,1	53	26,1	48	23,7	62	30,7	42	20,8
Appels téléphoniques indécentes ou harcelants	70	34,2	61	30,0	71	35,0	66	32,6	48	23,8	32	15,9
Autres	92	44,9	68	33,4	152	74,9	127	62,8	81	40,1	61	30,2
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	718	350,5	849	417,0	930	458,3	1 005	496,7	1 046	517,7	1 087	538,4
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	7 353	3 589,6	7 390	3 629,9	7 086	3 491,8	7 498	3 705,9	7 099	3 513,7	7 294	3 613,0

Source : ministère de la Sécurité publique, données du Programme DUC 2.

Tableau 9
Évolution du nombre et du taux d'infractions au *Code criminel* pour l'ensemble du Québec, 2005 à 2010
(taux par 100 000)

CATÉGORIE D'INFRACTIONS	2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Homicide	147	2,0	142	1,9	121	1,6	103	1,4	109	1,4	99	1,3
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	12	0,2	12	0,2	18	0,2	28	0,4	26	0,3	24	0,3
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	308	4,2	273	3,7	257	3,5	260	3,5	268	3,6	283	3,7
Voies de fait	39 646	537,4	40 338	543,8	40 098	538,7	40 313	538,1	40 753	539,9	41 459	545,6
Agression sexuelle	3 324	45,1	3 629	48,9	4 051	54,4	4 184	55,8	4 164	55,2	4 842	63,7
Autres infractions d'ordre sexuel	1 060	14,4	1 024	13,8	1 052	14,1	991	13,2	980	13,0	1 041	13,7
Enlèvement ou séquestration	838	11,4	990	13,3	1 131	15,2	1 172	15,6	1 193	15,8	1 343	17,7
Vol qualifié ou extorsion	7 941	107,6	7 479	100,8	7 210	96,9	7 436	99,2	7 204	95,4	7 128	93,8
Harcèlement criminel	3 793	51,4	3 656	49,3	3 961	53,2	4 254	56,8	4 474	59,3	4 597	60,5
Menaces	15 313	207,6	15 611	210,5	15 120	203,1	15 563	207,7	15 834	209,8	16 153	212,6
Autres	91	1,2	95	1,3	96	1,3	94	1,3	89	1,2	73	1,0
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	72 473	982,3	73 249	987,5	73 115	982,3	74 398	993,0	75 094	994,9	77 042	1 014,0
Crime d'incendie	4 225	57,3	4 132	55,7	3 531	47,4	3 574	47,7	3 429	45,4	3 089	40,7
Introduction par effraction	79 497	1 077,5	73 720	993,8	69 867	938,6	67 352	898,9	64 442	853,8	64 378	847,3
Vol de véhicules à moteur	45 287	613,8	45 097	608,0	39 963	536,9	40 105	535,3	38 923	515,7	38 176	502,4
Vol de plus de 5 000 \$	4 769	64,6	4 571	61,6	4 684	62,9	4 995	66,7	4 682	62,0	4 950	65,1
Vol de 5 000 \$ ou moins	118 034	1 599,9	115 476	1 556,8	111 056	1 492,0	112 876	1 506,6	111 045	1 471,2	107 824	1 419,1
Possession de biens volés	3 042	41,2	3 112	42,0	3 138	42,2	2 902	38,7	2 824	37,4	2 843	37,4
Fraude	17 264	234,0	17 349	233,9	17 791	239,0	16 577	221,3	17 921	237,4	17 240	226,9
Méfait	53 644	727,1	51 156	689,6	48 946	657,6	50 224	670,3	46 721	619,0	43 575	573,5
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	325 762	4 415,5	314 613	4 241,4	298 976	4 016,6	298 605	3 985,5	289 987	3 842,0	282 075	3 712,4
Prostitution	860	11,7	687	9,3	835	11,2	1 168	15,6	1 593	21,1	1 274	16,8
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 070	14,5	1 172	15,8	1 130	15,2	1 256	16,8	1 171	15,5	1 684	22,2
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	20 681	280,3	23 276	313,8	23 544	316,3	24 304	324,4	25 222	334,2	27 088	356,5
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	2 350	31,9	1 848	24,9	1 675	22,5	1 572	21,0	1 520	20,1	1 480	19,5
Appels téléphoniques indécents ou harcelants	2 881	39,1	2 400	32,4	2 329	31,3	2 052	27,4	1 967	26,1	1 980	26,1
Autres	2 909	39,4	3 918	52,8	6 776	91,0	5 928	79,1	4 416	58,5	3 351	44,1
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	30 751	416,8	33 301	448,9	36 289	487,5	36 280	484,2	35 889	475,5	36 857	485,1
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	428 986	5 814,7	421 163	5 677,8	408 380	5 486,4	409 283	5 462,7	400 970	5 312,5	395 974	5 211,5

Source : ministère de la Sécurité publique, données du Programme DUC 2.

Tableau 10 Taux d'infractions au Code criminel pour l'ensemble du Québec, la région, la MRC du Vallon et chacune des municipalités de la MRC, 2010 (taux par 100 000)

CATÉGORIE D'INFRACTIONS	Municipalité											MRC	Région	Québec		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11					
Homicide	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5	1,3
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,3	3,7
Voies de fait	0,0	917,4	309,4	647,5	0,0	319,5	390,6	365,0	284,9	0,0	601,1	385,6	437,4	545,6	385,6	545,6
Aggression sexuelle	753,3	0,0	0,0	92,5	0,0	319,5	0,0	0,0	114,0	0,0	45,1	77,1	66,4	63,7	77,1	63,7
Autres infractions d'ordre sexuel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14,4
Enlèvement ou séquestration	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,9
Vol qualifié ou extorsion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,1	15,4	21,8	93,8	15,4	93,8
Harçèlement criminel	0,0	0,0	154,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	57,0	0,0	195,4	82,3	83,7	60,5	82,3	83,7
Menaaces	753,3	305,8	232,0	462,5	727,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	240,5	205,6	215,0	212,6	205,6	212,6
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	1506,6	1223,2	696,1	1202,6	727,3	639,0	390,6	365,0	455,8	0,0	1127,1	776,3	855,9	1 014,0	776,3	855,9
Crime d'incendie	0,0	0,0	77,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	114,0	0,0	30,1	25,7	19,3	40,7	25,7	19,3
Introduction par effraction	1318,3	917,4	464,0	370,0	727,3	1278,0	585,9	2919,7	341,9	350,3	495,9	565,5	546,9	847,3	565,5	546,9
Vol de véhicules à moteur	376,6	0,0	77,3	370,0	363,6	0,0	0,0	729,9	284,9	0,0	285,5	246,8	171,4	502,4	246,8	171,4
Vol de plus de 5 000 \$	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	30,1	10,3	21,8	65,1	10,3	21,8
Vol de 5 000 \$ ou moins	188,3	611,6	154,7	462,5	363,6	159,7	390,6	1459,9	284,9	0,0	1412,7	709,4	792,5	1 419,1	709,4	792,5
Possession de biens volés	0,0	0,0	77,3	92,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,1	41,1	23,8	37,4	41,1	23,8
Fraude	0,0	0,0	0,0	92,5	0,0	159,7	0,0	0,0	0,0	0,0	180,3	92,5	141,7	226,9	92,5	141,7
Méfait	376,6	0,0	232,0	277,5	0,0	159,7	390,6	365,0	569,8	0,0	1037,0	544,9	501,3	573,5	544,9	501,3
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	2259,9	1529,1	1082,8	1665,1	1454,5	1757,2	1367,2	5474,5	1595,4	350,3	3516,7	2236,3	2 218,6	3 712,4	2236,3	2 218,6
Prostitution	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	16,8
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,0	5,1	20,8	22,2	5,1	20,8
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	188,3	305,8	232,0	185,0	0,0	0,0	0,0	365,0	455,8	0,0	270,5	215,9	450,8	356,5	215,9	450,8
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconduite	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,1	15,4	20,8	19,5	15,4	20,8
Appels téléphoniques indécentes ou harcèlements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	57,0	0,0	0,0	0,0	5,1	15,9	5,1	15,9
Autres	0,0	0,0	0,0	92,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	75,1	36,0	30,2	44,1	36,0	30,2
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	188,3	305,8	232,0	277,5	0,0	0,0	0,0	365,0	512,8	0,0	405,8	277,6	538,4	485,1	277,6	538,4
CODE CRIMINEL	3 954,8	3 058,1	2 010,8	3 145,2	2 181,8	2 396,2	1 757,8	6 204,4	2 564,1	350,3	5 049,6	3 290,2	3 613,0	5 211,5	3 290,2	3 613,0
(sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)																

Source : ministère de la Sécurité publique, données du Programme DUC 2.

ANNEXE 2

Comment obtenir une analyse de la criminalité ?

Comment obtenir une analyse de la criminalité ?

Une municipalité ou une MRC engagée dans la réalisation d'un diagnostic de sécurité conformément à la politique en prévention de la criminalité du MSP peut obtenir une analyse des statistiques officielles de la criminalité en faisant une demande écrite au MSP. Celle-ci doit être signée par le directeur ou la directrice de la municipalité ou de la MRC et contenir les précisions suivantes :

- nom et coordonnées du directeur ou de la directrice ;
- spécification, s'il y a lieu, des territoires de comparaison ;
- spécification des niveaux d'analyse des données (MRC, municipalités ou regroupements de municipalités). À cette fin, il y a lieu d'utiliser les secteurs signifiants qui auront été préalablement retenus à l'aide du *Guide de réalisation du portrait général du milieu* (section division du territoire) ;
- nom et coordonnées du coordonnateur ou de la coordonnatrice local ;
- le consentement écrit du ou des corps policiers concernés par les données de l'analyse.

La demande doit être faite à l'équipe responsable dont les coordonnées sont les suivantes :

Direction de la prévention et de l'organisation policière
2525, boulevard Laurier, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

418 646-6777 poste 60127
infocom@msp.gouv.qc.ca

*Institut national
de santé publique*

Québec 

Avec la collaboration de :

- Ministère de la Sécurité publique

